

MÉMO

SUJET : Mandat AGA 2020-JEFY : Accessibilité à des services de santé mentale en français au postsecondaire

À : Membres du CD

De : Josée Vaillancourt, directrice générale

Date : Le 23 novembre 2020

COMMENTAIRES

La FJCF a reçu le mandat suivant à l'AGA 2020.

AGA2020-FJA : Soutien à la campagne #SauvonsSaintJean

On propose :

- Faire une campagne de sensibilisation ou écrire un mémoire pour souligner le besoin d'accès aux services en santé mentale au postsecondaire en français. Nous pourrions aussi travailler avec nos différents partenaires comme l'ACUFC ou l'ACELF.

Notes :

- Pendant l'année scolaire 2019-2020, il y a eu une vague de suicides étudiants dans certaines universités au Canada. Il faut tenir compte de la difficulté à l'accès aux services en santé mentale en français dans les universités canadiennes. Compte tenu que les étudiant.e.s universitaires font partie des jeunes représenté.e.s par la FJCF, elle se doit de mettre de la pression pour avoir plus de services en santé mentale dans les institutions postsecondaires en français.

Résultats escomptés :

- Avoir plus de services accessibles aux étudiants en français.
-

MISE À JOUR

- Le 8 octobre 2020, la FJCF a rencontré l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) pour discuter du mandat reçu à l'AGA. L'ACUFC administre également le Consortium national de formation en santé (CNFS). Le CNFS est un regroupement d'établissements postsecondaires offrant des programmes en français dans différentes disciplines de la santé.
 - L'ACUFC propose de faire un recensement, avec l'appui du CNFS, des programmes d'appui aux étudiant.es en santé mentale dans les institutions postsecondaires en français (16), membres du CNFS.
- Le 13 octobre 2020, la FJCF a rencontré la Société santé en français (SSF) pour discuter du mandat.
 - Il fut discuté que la FJCF, l'ACUFC et la SSF s'allient pour demander au gouvernement du Canada d'investir une somme considérable dans la création et la promotion de programmes en santé mentale pour les jeunes dans le cadre du prochain Plan d'action pour les langues officielles. Ces efforts de positionnement devront débuter en 2021.
 - Dans un autre ordre d'idée, sachant que la santé mentale et le bien-être chez les jeunes est d'une importance capitale, la SSF propose nous mettre en contact avec la Commission de la santé mentale du Canada pour explorer la possibilité d'adapter un programme de formation en premiers soins en santé mentale pour le réseau jeunesse, un besoin qui a été évoqué par les membres depuis quelque temps.
- La SSF administre un fonds de 2,74 millions de dollars pour des projets en santé. Ils acceptent des lettres d'intentions pour des projets en santé (incluant la santé mentale) d'ici le 18 décembre. Si elle le souhaite, la FJCF pourrait déposer une demande de projet à cette date pour adresser le mandat en question.

ACTIONS À CONSIDÉRER

- Que la FJCF continue ses échanges avec l'ACUFC et le CNFS pour recenser les programmes d'appui en santé mentale aux étudiant.es.
- Que la FJCF explore le potentiel de déposer une demande de projet auprès de la SSF pour les éléments suivants :
 - Répertorier les programmes de bien-être et santé mentale offerts par les institutions postsecondaires aux étudiant.es et rendre le répertoire disponible sur le site web de la FJCF afin que les étudiant.es puissent être redirigés vers les ressources disponibles.



www.fjcf.ca

créer une campagne pour promouvoir les services disponibles pour les étudiants, vulgariser l'importance de l'aide et encourager cette demande d'aide.

450, RUE RIDEAU, BUREAU 403
OTTAWA (ONTARIO) K1N 5Z4

☎ 613 562-4624 ☎ 850 267-5173
📄 613 562-3995 ✉ fjcf@fjcf.ca

- Former des intervenant.es en santé mentale dans le réseau jeunesse de la francophonie canadienne.
- La FJCF continuera à suivre les développements dans le dossier, question de saisir les opportunités pour faire avancer le dossier. Un rappel que la santé mentale fait partie de la Plateforme PAR et POUR la jeunesse. Des rencontres politiques nous permettront de continuer à attirer l'attention quant à l'importance de cet enjeu.

C'est donc le Conseil de direction qui évaluera les actions à considérer afin de déterminer le plan d'action dans le dossier.

DOCUMENT - REFLECTION